



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . 10 » 5 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 » »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38^a

ORGANISATION BOITIÈRE

Malgré un vieux dicton, que son âge ne rend pas même respectable parce qu'il est injuste et duquel les monteurs de boîtes sont les premiers à rire parce qu'ils savent qu'il ne peut les atteindre, la catégorie d'intéressés à notre industrie dont nous nous occupons aujourd'hui a été la première à formuler une adhésion franche et sincère au principe de la Fédération.

La constitution en association, n'était pas chose nouvelle pour les boitiers, patrons et ouvriers. De même que les graveurs qui, eux aussi, ont maintes fois expérimenté les bienfaits et les inconvénients de l'association, ils étaient tout préparés pour une nouvelle tentative qui devait leur assurer, grâce au caractère d'une entreprise générale qu'elle revêtait, un fonctionnement d'une durée plus longue que ceux mis en pratique jusqu'alors.

Les ouvriers furent promptement organisés et leur groupement qui comprend près de 2000 adhérents régis par des statuts très sévères, forme une phalange compacte, ayant son journal spécial, ses congrès réguliers et une discipline qui lui donne une grande force de cohésion.

Les patrons furent plus lents à comprendre la nécessité de mettre en face de l'organisation ouvrière, leur organisation propre. Aussi, l'initiative de la fondation de leur société, prise à Bienne en décembre 1886, n'eut-elle son couronnement qu'au mois de mars 1887, époque à laquelle furent adoptés définitivement les statuts généraux de l'association. Ici aussi, nous nous trouvons en présence d'une organisation complète, qui prévoit le règlement des litiges et des conflits par l'office d'un tribunal arbitral spécial et qui a à son service, pour sauvegarder les intérêts commerciaux des membres de la société, un bureau d'informations et de renseignements dont M. James Perrenoud a bien voulu se charger et qui deviendra, plus

tard, une annexe au grand bureau de la Fédération horlogère suisse.

L'activité du Comité central de la Société suisse des patrons monteurs de boîtes, ne s'est pas bornée aux seules questions intérieures qu'il avait sous son contrôle. D'heureuses initiatives ont été prises; nous citerons entre autres: une pétition adressée en date du 28 janvier, à la *commission chargée d'étudier le projet de loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite*; — nous l'avons publiée dans notre numéro du 4 février — l'élaboration de tarifs de vente pour les matières manufacturées d'or, tarifs auxquels la Société générale de Besançon s'est ralliée; une pétition adressée en septembre 1887, à la *commission des Etats, chargée de la question des tarifs de douane*; et, à l'heure où nous écrivons, une pétition au *Conseil fédéral* concernant la question du titre des boîtes de montres à destination de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Comme on le voit, les représentants de l'industrie boitière ont devancé leurs collègues des autres branches; et leur organisation est une image réduite de ce que sera l'organisation horlogère générale, lorsque le bureau d'informations et de renseignements commerciaux qui lui manque encore, assurera le fonctionnement d'un rouage indispensable. Peut-être alors, la Fédération boitière, sera-t-elle amenée tout naturellement, à fusionner son activité avec celle de la Fédération horlogère. C'est ce qu'un avenir plus ou moins rapproché indiquera.

* * *

L'activité des différents syndicats fédérés, qui pourrait s'exercer d'une façon si profitable si elle était restreinte aux questions d'intérêt général, est souvent distraite de son but le plus important, par les nombreux conflits qui éclatent d'une façon souvent inattendue et dont la solution n'est pas toujours facile, grâce aux intérêts parfois opposés qu'il s'agit de concilier.

L'organisation boitière n'a pas échappé à cette loi commune, et tandis que la Fédération horlogère usait ses forces à s'occuper de grèves décrétées le plus souvent sans aucune utilité, mais qui n'en mettaient pas moins hors le travail, un nombre parfois considérable d'ouvriers, elle se trouvait aussi en présence de différends dont quelques-uns n'ont pu être résolus encore.

Nous avons, dans les numéros 39 et 40 du journal, mis nos lecteurs au courant du conflit survenu entre les chefs des fabriques de boîte de la Chaux-de-Fonds et le Comité ouvrier de cette ville; conflit qui a une signification toute particulière puisqu'il touche à l'introduction des procédés mécaniques et à l'application du principe de la division du travail dans la fabrication de la boîte or. Si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, c'est qu'on a été généralement surpris, qu'une société organisée comme celle des patrons monteurs de boîtes, ayant à son service un tribunal arbitral mixte pour régler les conflits pouvant surgir avec des sections ou des membres de la Fédération des ouvriers, n'ait pas eu encore le pouvoir de régulariser une situation dont la prolongation pourrait avoir de si fâcheuses conséquences.

Il nous paraît nécessaire, dans le but de laver l'association du reproche d'indifférence ou d'impuissance qui lui a été adressé, de faire un exposé succinct du rôle qu'elle a été appelée à jouer dans cette affaire. Nous répondrons ainsi, du même coup, à ceux qui concluent, de la prolongation inusitée du conflit, à l'inutilité d'une organisation fédérative.

C'est dans l'assemblée du Comité central du 3 septembre écoulé que M. Guillod-Gaillard, vice-président de ce comité et chef de l'une des fabriques intéressées, fit un rapport verbal sur les origines du conflit. demandant instamment qu'il fût fait appel au tribunal arbitral mixte prévu par les statuts; le lendemain, le bureau

du Comité central s'étant mis en rapports avec le Comité central des ouvriers, il fut décidé qu'une tentative de conciliation serait faite le 5 septembre et qu'en cas d'insuccès, le tribunal arbitral serait convoqué d'urgence.

La tentative de conciliation n'ayant pas abouti, le Comité central allait convoquer le tribunal arbitral, lorsqu'il apprit que MM. Guillod et Challandes refusaient de se soumettre à son jugement; MM. Fritz Perret, Aimé Challandes et J. Guillod-Gaillard, envoyaient le jour même leur démission de la Société.

Dès lors, le Comité central n'était plus en droit d'agir directement ou officiellement; mais, ne voulant pas se désintéresser d'un conflit dont la prolongation constitue un véritable péril, il vient de charger officiellement M. James Perrenoud, secrétaire général de la Fédération horlogère, de consacrer tous ses efforts à amener une solution nécessaire à la sauvegarde des intérêts réciproques des deux parties.

M. Perrenoud sera-t-il plus heureux que ceux qui, jusqu'ici, ont cherché sans succès, un terrain d'entente? Nous l'espérons vivement, tout en nous rendant compte de l'importance d'une tâche dont les difficultés sont augmentées de toute la surexcitation qui a gagné les esprits, depuis que certains incidents regrettables se sont produits.

Il est évident que la prolongation du conflit paralyse momentanément le développement de la nouvelle fabrique; et, si les ouvriers boitiers, tous occupés ailleurs — parce que nous sommes à une époque de l'année où la production est à son maximum — n'en subissent aucune atteinte dans le moment présent, il y a, selon nous, quelque imprudence à s'imaginer que la nouvelle fabrique, et après elle d'autres peut-être, ne sera pas en pleine activité dans un avenir plus ou moins rapproché.

Si le conflit ne s'arrange pas rapidement, ce que les ouvriers boitiers craignent le plus, arrivera. Nous voulons dire que la fabrique Guillod et Challandes formera insensiblement son personnel en mettant au courant de la partie, des ouvriers pris dans d'autres branches; et, comme ces derniers ne sont liés par aucun engagement envers la société des ouvriers monteurs de boîtes, ils accepteront de travailler aux conditions de prix qui leur seront offertes et sans élever aucune objection relativement à la plus ou moins grande division du travail qui leur sera imposée.

La création et le développement des fabriques de boîtes peuvent être retardés par les mesures d'interdiction dont elles sont l'objet; mais leur organisation, pour avoir subi un temps d'arrêt, n'en arrivera pas moins à son complet épanouissement: c'est une question de temps.

Aussi nous paraît-il avantageux, pour les deux parties, que l'on arrive à une

entente basée sur des concessions réciproques. Et si nous nous plaçons au point de vue ouvrier nous dirons: entre deux maux dont l'un consiste à laisser travailler dans les fabriques de boîtes, — à des conditions à déterminer — des ouvriers membres de la Fédération boitière, et dont l'autre consiste à favoriser inconsciemment, la création d'une nouvelle catégorie de travailleurs, venant insensiblement se substituer à la première, le choix nous paraît tout indiqué.

On le sait, les ouvriers protestent surtout contre des modifications dont la conséquence serait de substituer aux ouvriers actuels formés par de sérieux apprentissages, une nouvelle catégorie d'ouvriers-manœuvres, qu'une application trop complète du principe de la division du travail aurait pour résultat de créer.

Tout le conflit est là; car les ouvriers boitiers — cela résulte de leurs déclarations officielles — ne songent nullement à s'insurger contre l'introduction des procédés mécaniques dans leur industrie. Et, puisque ces transformations nécessaires ne s'opèrent pas sans froisser certains intérêts, il appartient à ceux qui les opèrent, de rendre le moins pénible possible la période de transition qui les accompagne.

C'est ce que les ouvriers demandent.

PAIX OU GUERRE?

Au nombre des illusions les plus estimables dont une partie des humains aiment à se bercer, se trouve la croyance à la possibilité d'une paix perpétuelle entre les peuples. Il existe plusieurs sociétés qui poursuivent avec conviction la réalisation de cette utopie honnête, sans qu'il y ait apparence de voir les nations ou plus exactement les souverains, renoncer dans un avenir même éloigné aux coûteuses et cruelles fantaisies de la guerre. Est-ce à dire pour cela que le travail des amis de la paix ait été vain et leurs efforts inutiles? Aucunement! car, s'il n'est pas humainement possible de supprimer toute cause de guerre, tout au moins est-il faisable d'en diminuer le nombre. Le moyen d'y arriver est connu et, ce qui vaut mieux, pratiqué: c'est l'arbitrage. L'arbitrage qui, grâce aux persévérants travaux d'hommes éminents, tend à devenir un principe de droit international. C'est par l'arbitrage qu'une guerre a été évitée entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre à l'occasion de la célèbre affaire de l'Alabama. Dès lors les clauses arbitrales ont été introduites par différents pays, par la Suisse en particulier, dans plusieurs traités internationaux.

Ce qu'il est possible de faire entre peuples ne saurait-il, à plus forte raison, être applicable aux individus et aux corporations? Evidemment, croyons-nous! D'ailleurs la pratique a prononcé, et les conseils de prudhommes rendent déjà en divers pays de précieux services. Plus de 40,000 affaires ont été liquidées par eux en France, l'an dernier et les cantons de Genève et de Neuchâtel retirent également des avantages de cette institution.

Mais il y a d'autres conflits d'intérêts que ceux des individus. Les intérêts collectifs ont aussi leur importance et ce ne sont pas les

moins difficiles à concilier, c'est même de leur antagonisme qu'est née la question sociale. Ne pourrait-on résoudre ces conflits par la paix, c'est-à-dire par l'arbitrage? La Fédération horlogère suisse pense que oui; c'est même une des raisons pour lesquelles elle a été constituée. D'autres, au contraire, estiment que la guerre est le seul moyen de trancher les différends touchant à des intérêts collectifs. Les deux courants procèdent donc d'un point de vue absolument opposé. Pour le premier la paix, c'est-à-dire l'arbitrage, doit précéder la guerre. Pour le second, les opérations commencent par la guerre, c'est-à-dire la grève. Quand, de chaque côté, on a compté ses morts et ses blessés, c'est-à-dire les patrons ruinés ou tout au moins appauvris et les ouvriers plongés dans la misère eux et leur famille; quand les relations réciproques sont devenues insupportables et que la haine a suffisamment exercé ses ravages, alors le moment de traiter de la paix est venu. En présence de cette tactique dont le but pratique ne peut être que d'utiliser les ouvriers comme un simple marche pied politique, nous nous demandons quelle dose d'aveuglement ou d'abnégation il faut posséder pour se prêter à un procédé qui rappelle celui du comte Ugolin qui mangea ses enfants pour leur conserver un père. Franchement! à qui fera-t-on accroire que le meilleur moyen d'assurer de hauts salaires aux ouvriers est de ruiner les industries qui leur fournissent du travail! C'est là une plaisanterie atroce; aussi nous permettons-nous de croire que si certains groupes d'ouvriers et certains groupes de patrons étaient encore indécis sur la haute portée morale de la constitution de la Fédération horlogère suisse et sur son caractère pacifique et loyal envers tous, les récents événements auront arrachés de leurs yeux les dernières écailles, si toutefois la cécité n'est pas chez eux une infirmité de naissance.

G.

A propos du conflit de Granges.

Nous espérons n'avoir plus à revenir sur les incidents qui se sont produits grâce à l'intervention de la Caisse de réserve suisse dans une question qui eût été liquidée beaucoup plus rapidement, si le Comité central de la Fédération horlogère eût été seul à s'en occuper.

On se souvient que la Caisse de réserve, et avec elle l'Arbeiterbund de Granges, se basant sur un procès-verbal allemand — incomplet malgré son grand nombre de pages — prétendaient que l'entrée de la Fédération horlogère dans la dite Caisse de réserve, avait été votée sans restriction. Aujourd'hui, grâce à un effort de mémoire qui se produit un peu tard, on reconnaît que la ratification des sections ouvrières de la Fédération était prévue. Mais, comme il est dans la nature humaine que ceux qui ont tort n'aient pas à le reconnaître, on se rabat sur le secrétariat général de la Fédération, qui n'aurait pas mis les sections en demeure de se prononcer et on l'accuse de n'avoir pas accompli son devoir dans cette circonstance.

En date du 17 juin, les sept membres du Comité central ouvrier, ont reçu la lettre suivante:

Monsieur,
Par mandat du bureau du Comité central, je vous adresse . . . exemplaires du numéro du journal qui contient le procès-verbal du congrès des 5 et 6 juin. Veuillez bien les distribuer à vos sections.

Agréez, Monsieur, mes salutations dévouées.
Fritz HUGUENIN.

Voici le tableau de distribution des numéros de la *Fédération* dont il s'agit :

A. M. Perret, à Moutier	25 exemplaires	
» F. Tschui, à Granges,	50	»
» Gaibrois, à Porrentruy,	25	»
» A. Dubois, à St-Imier,	50	»
» Ducommun, Chaux-de-Fonds,	75	»
» F. Heng, à Bienne	50	»
» P. Porchat, au Locle	25	»

A moins donc que les membres du Comité central ouvrier aient négligé de faire la distribution demandée par le secrétariat général — ce que nous n'admettons pas — toutes les sections ont connu le procès-verbal du congrès des 5 et 6 juin et ont su, par conséquent, que les 14 résolutions qui y ont été prises n'avaient de valeur et n'étaient exécutoires, qu'autant qu'elles auraient obtenu la ratification des sections.

Par l'envoi fait officiellement de ce procès-verbal, les différentes sections ont été mises en demeure de se prononcer sur chacun des quatorze points soumis à leur examen. Il en résulte que le seul reproche qui puisse être formulé s'adresse aux sections qui, depuis le 17 juin écoulé — soit pendant un espace de cinq mois — n'ont pas trouvé le temps de discuter les décisions d'un congrès auquel chacune d'elle avait envoyé des délégués.

En ce qui concerne l'entrée dans la Caisse de réserve, les critiques adressées au secrétariat général, ne tiennent pas debout. On dit : Le secrétariat aurait dû faire, au lendemain du congrès, les démarches nécessaires pour régulariser l'entrée de la Fédération horlogère dans la Caisse de réserve. C'est mettre, comme on dit, la charrue devant les bœufs. A quoi eussent servi ces démarches puisque la ratification des sections n'est pas acquise à la décision d'entrée ?

La ratification des sections devait précéder les démarches ; et ces dernières ne devenaient exigibles que le jour où cette ratification était officiellement signifiée au Comité central.

Or, aucune section n'a donné avis de sa ratification et plusieurs ont exprimé une opposition formelle. Donc, le Comité central n'avait aucun droit à faire aucune démarche vis-à-vis de la Caisse de réserve suisse. En agissant comme il l'a fait, il a simplement été correct ce qui, paraît-il, n'a pas été du goût de tout le monde.

Quoi qu'il en soit, le secrétariat de la Fédération est en dehors et au dessus de toute critique dans cette affaire et nous envisageons, en ce qui nous concerne, l'incident comme complètement terminé.

Influence des expositions universelles sur le développement de l'industrie.

(Fin.)

L'horlogerie a subi, elle aussi, l'influence du milieu, piquée par la tarentule du progrès moderne ; elle s'est mise fiévreusement au travail et un débordement de produits en est résulté. Il s'agit maintenant d'endiguer ce torrent et de le diriger de manière à le rendre utile à tous. Telle est la grave question qui s'impose actuellement à l'attention des horlogers suisses.

Remontons quelque peu le cours des ans pour rechercher les diverses étapes fournies par l'horlogerie, et nous ne pourrions nous empêcher de reconnaître que chaque exposition a marqué une date importante à cet égard.

Bien que les origines de la fabrication mécanique horlogère datent de fort longtemps, on connaissait déjà des machines à tailler et à diviser il y a trois siècles, ce n'est qu'à une époque assez rapprochée de nous que ce système de fabrication se vulgarisa. En Suisse, c'est dès 1830 qu'on a cherché à développer

les moyens mécaniques de fabrication et déjà en 1848, deux maisons de Genève possédaient un outillage produisant des ébauches et des finissages dont les pièces étaient *interchangeables*.

Survint l'exposition universelle de Londres en 1851, la première des solennités industrielles de ce genre avons-nous vu. Aussitôt les progrès de la fabrication mécaniques prennent une allure plus rapide. Le succès des fabricants d'horlogerie suisses dont 23 furent récompensés à cette exposition, et parmi eux l'exposant d'une presse pour les aiguilles de montre et celui d'une machine à couper les dents épicycloïdales, appelle l'attention. Les Anglais les mieux placés pour établir des comparaisons, éprouvent des craintes à la vue des progrès réalisés par les Suisses dans la fabrication horlogère. Sir John Bennet, secrétaire de la section d'horlogerie de cette exposition, dont nous avons parlé dans de précédents numéros, mesure l'étendue du chemin parcouru par la Suisse et entrevoit les difficultés de l'avenir réservé à l'horlogerie anglaise. Il fait part de ses réflexions aux intéressés. C'est ainsi tout un travail d'observation qui se fait dans les esprits ; et qui nous dit que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas pris là aussi la pensée d'introduire chez eux l'industrie horlogère qu'ils ne possédaient pas encore alors ?

Nous voici à Paris en 1855, M. Wartmann, de Genève, constate de nouveaux progrès dans la fabrication mécanique au moyen de laquelle on produit quatre ou cinq fois plus vite, dit-il, et il ajoute : « Ces machines-outils, si ingénieuses, sont maintenant appliquées dans plusieurs ateliers rivaux, à la confection des moteurs et de l'échappement. » D'autre part, les délégués neuchâtelois firent des remarques intéressantes sur quelques côtés faibles de la fabrication suisse et c'est en partie à leurs recommandations qu'on doit la création de l'observatoire de Neuchâtel.

L'exposition de Londres en 1862 ne fit que confirmer les précédentes remarques. L'horlogerie anglaise maintenait encore sa bonne réputation et celle de Besançon était en progrès (67,876 montres or et argent en 1851 et 250,467 en 1861).

La fabrication américaine n'avait pas encore fait son apparition à Paris en 1867, cependant le délégué horloger neuchâtelois, M. le Dr Hirsch ne manqua pas de signaler dans son rapport, les progrès accomplis dans le domaine de la fabrication mécanique. Il écrit qu'il s'est produit dans les dernières années une tendance à simplifier et unifier les calibres par l'action de la machine, ce que les Américains ont réalisé et ce qui nous obligera à les suivre dans cette transformation radicale des procédés de fabrication sous peine d'être dépassés.

On estimait à 1,000,000 le nombre des montres fabriquées en Suisse lors de l'exposition de 1855, c'est le chiffre donné par M. Wartmann ; en 1873, M. Kopp, de Neuchâtel, évalue la production horlogère suisse à 2,150,000 montres. Ces chiffres donnent la mesure du développement de la fabrication durant cette période.

Mais c'est surtout l'exposition de Philadelphie en 1876, qui fut une révélation pour l'horlogerie suisse. Jusqu'alors elle ne s'était pas encore trouvée en face de l'horlogerie américaine et avait apporté une attention insuffisante à l'extension des procédés mécaniques de fabrication dont l'entretenait cependant presque tous les rapports sur les expositions internationales. Cet enseignement intuitif fut salutaire et le premier moment de stupeur passé, l'horlogerie suisse se mit vaillamment à la fabrication mécanique où, à présent, elle tient incontestablement la première place. Quant à sa suprématie dans le

domaine de la production manuelle, elle ne lui a jamais été contestée.

Deux ans après, l'industrie américaine franchissait l'Océan pour la première fois et venait se mesurer avec l'horlogerie suisse, nous allons voir avec quel succès. L'exposition de Paris de 1878 a été sans contredit, dit M. D. Perret, membre du jury, dans son rapport, une victoire pour l'horlogerie suisse, seulement, ajoute-t-il, n'oublions pas que, il y a quelques années, nous n'avions pas besoin de vaincre puisque nous n'avions pas de rivaux.

L'horlogerie suisse ne l'a pas oublié et, à l'occasion de l'exposition nationale de Zurich en 1883, elle en donne une preuve éclatante. La précision à laquelle elle était arrivée dans la fabrication mécanique non seulement des montres courantes mais même des pièces de précision faisait l'admiration générale et témoignait de résultats surprenants.

Il ne s'agit plus que de se maintenir à cette hauteur par l'adoption de perfectionnements constants et de ne jamais négliger les graves leçons que donnent les expositions universelles, tel est l'enseignement que nous croyons devoir tirer de l'examen auquel nous nous sommes livrés. G.

NOUVELLES DIVERSES

Opérations d'achat, de forte et d'essai de déchets d'or et d'argent faites pendant les trois premiers trimestres de l'année 1887.

Arrondissements	Bordereaux	Déchets		%
		Fr.	Ct.	
1. Noirmont	339	17,135.29	1,01	
2. Saint-Imier	1,538	70,299.71	4,13	
3. Tramelan	1,984	79,148.10	4,65	
4. Madretsch	248	15,208.45	0,90	
5. Bienne	1,927	207,158.34	12,18	
6. Schaffhouse	119	35,453.20	2,08	
7. Neuchâtel	377	23,760.91	1,40	
8. Fleurier	634	50,251.73	2,95	
9. Locle	1,892	195,207.80	11,48	
10. Chaux-de-Fonds	8,452	895,299.36	52,65	
11. Genève	721	111,688.33	6,57	
Divers	3	—	—	
		18,234	1,700,611.22	100

Postes. — *Echange des colis postaux avec la Jamaïque et l'Australie occidentale.* On peut désormais accepter à l'expédition des colis postaux sans déclaration de valeur ni remboursement, jusqu'au poids de 3 kg, à destination de la Jamaïque et de l'Australie occidentale. Les dispositions relatives aux taxes, nombre des déclarations en douane, acheminement, etc., régissant l'échange avec les Indes occidentales britanniques sont aussi applicables à l'échange des colis postaux avec la Jamaïque, de même l'Australie occidentale est assimilée à la Nouvelle Galles du Sud et à Victoria en ce qui concerne l'échange des colis postaux. L'échange des colis postaux avec la Jamaïque et l'Australie occidentale n'est pas soumis à des restrictions spéciales. Les envois contenant des matières explosibles ou facilement inflammables sont seuls exclus du transport pour ces destinations.

Echange des mandats-poste avec la République Argentine. Les bureaux de Cordoba (province de Cordoba) et de Rosario (province de Santa Fé) ont été autorisés, par l'administration des postes de la République Argentine, à échanger des mandats-poste internationaux. Les mandats payables par ces bureaux doivent être envoyés sous enveloppe au bureau postal de Buénos-Ayres qui les transmettra à leur destination.

Echange des colis postaux avec la République Argentine. Dans l'échange avec la République Argentine les colis postaux peuvent

désormais être acceptés, non seulement pour Buéno-Ayres, mais encore à destination des bureaux de Cordoba (province de Cordoba) et de Rosario (province de Santa Fé). L'échange a lieu par l'intermédiaire du bureau central de Buenos-Ayres. En outre, l'administration des postes suisses informe le public que la République Argentine ne porte pas en compte les droits de douane pour les colis renvoyés à l'office d'origine ou réexpédiés dans un autre pays.

Traité de commerce austro-suisse. Le traité conclu le 14 juillet 1868 entre la Suisse et l'Autriche-Hongrie a été dénoncé pour le 8 novembre 1888. Des négociations auront lieu pour la conclusion d'un nouveau traité.

Propriété littéraire et artistique. Un décret du président de la République, du 29 octobre 1887, étend aux colonies françaises les dispositions législatives qui régissent en France la propriété littéraire et artistique.

Musées commerciaux. — Une institution de ce genre a été créée à Trébizonde, sous les auspices du consul belge en cette résidence. — Par décret du 6 septembre, le ministre du commerce et de l'industrie français a approuvé la création d'un musée de commerce à Avignon. — Le gouvernement japonais a annexé un musée commercial à l'école de commerce de Tokio, afin d'y exposer les produits qui font l'objet de transactions au Japon. — On annonce que le musée commercial d'Anvers a été ouvert le 21 août.

Congrès des chambres de commerce anglaises. — Les délégués des chambres de commerce du Royaume-Uni se sont réunis le 26 septembre dernier, à Exeter, en congrès spécial. Au nombre des questions inscrites au programme, le congrès a donné une attention particulière à celle de la nécessité d'améliorer les communications par les voies ferrées avec l'Orient, ainsi qu'au développement de l'enseignement commercial dans les écoles publiques secondaires. La protection du commerce intérieur contre la préférence donnée aux étrangers, l'établissement de tribunaux de commerce et la création d'un ministère du commerce et de l'agriculture ont donné lieu à des discussions importantes. (*Journal des chambres de commerce.*)

Catalogue des exportateurs italiens en Angleterre. — Sous ce titre, le *Journal de la chambre de commerce italienne*, à Londres, nous apprend que le ministre du commerce, de l'agriculture et de l'industrie lui a adressé 500 exemplaires d'un catalogue, imprimé avec soin, en langue anglaise et comprenant le nom de tous les exportateurs italiens, afin qu'elle veuille bien les distribuer aux chambres de commerce de l'Angleterre et aux commerçants les plus considérables.

Le même journal ajoute que 9500 exemplaires du même ouvrage ont été distribués à tous les consuls italiens résidant dans les colonies de l'empire britannique, avec mission de le répandre le plus possible aux mieux des intérêts italiens.

Un catalogue identique en langue française et tiré à 10,000 exemplaires est prêt à être distribué, et une édition espagnole est en préparation.

Coloration des métaux. — Voici un moyen de donner au *cuivre* une teinte noir-grisâtre : on le plonge bien décapé dans une solution faible de foie de soufre ; on l'y laisse un certain temps, et lorsqu'on le retire, il est recouvert d'un revêtement noir fort solide. On le rince et on le frotte soigneusement avec une brosse dure.

On peut aussi colorer le *laiton* en noir en le recouvrant plusieurs fois de suite, après décapage, d'une solution de nitrate de cuivre

légèrement chauffée. On porte ensuite la pièce à une certaine température en la tenant sur un feu de charbon de bois, puis on la frotte avec de l'huile d'olive.

Le *zinc* fondu ou moulé prend l'apparence d'un bronze brun foncé par l'immersion dans une solution de sulfate de cuivre. On le frotte ensuite avec un chiffon de laine. Une solution de vert-de-gris dans le vinaigre peut aussi produire le bronzage. (*Monde de la science.*)

Propreté des mains. — Pour l'horloger, la propreté des mains est l'élément indispensable d'un bon travail, et cependant certaines opérations, l'adoucissage, par exemple, semblent incompatibles avec cette condition. Voici un moyen très simple de faire disparaître rapidement les substances étrangères, alors même qu'elles se trouveraient profondément incrustées dans la peau : prenez un petit linge bien imprégné de savon et frottez-en vos mains ; elles deviendront immédiatement d'une netteté irréprochable.

Statistique commerciale suisse. — Sur demande accompagnée du montant correspondant en espèces ou en timbres-poste suisses, le bureau de la statistique du commerce, ancien bâtiment de l'Île, à Berne, envoie :

1° *Carte douanière de la Suisse* à l'échelle de $\frac{1}{500000}$, en 4 teintes, avec indication de tous les bureaux de péages principaux et secondaires, etc. Prix 40 ct. l'exemplaire.

2° *Tableaux graphiques*, à 6 teintes : a. Commerce spécial et commerce effectif de la Suisse avec les divers pays pendant les années 1885 et 1886. Prix 25 ct. l'exemplaire. b. Commerce spécial et commerce effectif de la Suisse avec l'étranger pendant les années 1885 et 1886, et recettes et dépenses de l'administration fédérale des péages depuis 1850 jusque et y compris 1886. Prix 25 ct. l'exemplaire.

Statistique. — D'après le dernier volume de statistique la population de la Suisse s'élevait au mois de juin à 2,940,602 âmes.

Pendant la dernière année on compte 2424 cas de mort violente, dont 692 suicides et 76 meurtres.

Sociétés. — Extrait du protocole de la Société l'Union suisse des fabriques de montres. Réunion du 18 octobre 1887.

Les fabriques suisses, fabriquant ou terminant la montre, placées sous le régime de la loi fédérale sur les fabriques, ont constitué, pour un terme de cinq ans, une société portant la dénomination de *Union suisse des fabriques de montres*.

Son domicile légal est au siège du président de la société.

But de la Société.

Article 2 des statuts : « Cette Société a pour » but la sauvegarde et la défense, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des intérêts de » l'horlogerie suisse en général et ceux de » ses membres en particulier. »

Comité :

M. E. Francillon, conseiller national, à St-Imier, président.

M. L. Dinichert, directeur à Montilier, vice-président.

M. A. Boy de la Tour, directeur à Delémont, secrétaire-caissier.

La Société a décidé de se faire recevoir comme section de la Fédération horlogère suisse et de la Société intercantonale des industries du Jura.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,
BOY DE LA TOUR.

Le Président,
FRANCILLON.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Porrentruy, le 12 novembre 1887.

Monsieur le rédacteur de la *Fédération horlogère*, à Bienne.

Au vu des articles contradictoires qui ont paru dans quelques journaux au sujet de la grève de nos remonteurs, nous croyons agir dans l'intérêt général et dans le nôtre en particulier en publiant les faits tels qu'ils se sont passés.

Pour cela nous empruntons, avec votre permission, la voie du journal *La Fédération horlogère*.

Samedi 15 octobre, jour de paie d'un mois, nous portons le prix des remontages en question de 4. 50 à 4. 80.

20 octobre. Le courrier du soir nous apportait une lettre du comité des remonteurs nous avisant que nos remonteurs se mettaient en grève si l'ouvrage payé en dernier lieu fr. 4. 80 n'était pas porté à fr. 5. 50 ; on nous donnait 48 heures de réflexion.

21 octobre. A neuf heures du matin, les ateliers étaient vides et quatre délégués venaient chercher la réponse que nous étions censés avoir méditée pendant 48 heures. Nous répondîmes : *Désirant éviter le fâcheux exemple d'une grève nous voulons bien porter le prix du carton à 5 fr., prix que nous sommes bien résolus à ne pas dépasser.* Notre offre fut rejetée et la grève commença.

23 octobre. Il paraît que ce jour-là avait lieu à Bienne une réunion du comité des remonteurs ; on a dû y discuter notre proposition et aussi la rejeter, car nous recevions le soir un télégramme signé Eberhardt dans lequel on nous annonçait que le congrès appuyait moralement et matériellement nos ouvriers.

26 octobre. Ce jour-là, nous avons trouvé une solution à l'état de choses, solution dont nous ne parlerons pas davantage. Nous avons aussi par nous-mêmes expérimenté la somme d'ouvrage que nous réclamions pour le prix de fr. 5 et nous étions bien persuadés que ce prix était raisonnable. En conséquence, ce même jour nous préparâmes la circulaire suivante :

« Monsieur, Nous venons vous prier de reprendre votre travail d'ici à samedi 29 courant. Si lundi matin, 31 courant, vous n'êtes pas présent, nous considérerons cela comme un refus de rentrer. Vous voudrez bien alors retirer vos outils. »

Désirant cependant user de ménagements, le président de la section de Porrentruy, M. Paicheur, fut mandé au bureau où l'un de nous lui rendit compte des essais que nous avions faits et de la détermination que nous venions de prendre. M. Paicheur pouvait user de ces renseignements comme bon lui semblerait.

27 octobre. Dans la matinée, après discussions et pourparlers, nos remonteurs votent au scrutin secret la continuation de la grève par environ 30 voix contre 4 ou 5.

Le soir, à 7½ heures, nos circulaires étaient à la poste.

Enfin dans la même soirée, vers 9 heures, croyons-nous, les ouvriers décidaient la reprise du travail.

28 octobre. Cette décision nous fut communiquée dans la matinée par lettre suivante :

« Messieurs, L'assemblée des remonteurs a décidé l'acceptation de vos conditions ; le travail reprendra aujourd'hui à 9½ heures.

Au nom des ouvriers, le vice-président :
BOURQUENEY. »

Un fait à noter et qu'il importe de répéter, c'est que les dites conditions sont bien celles que nous avons proposées dès l'origine du conflit et qui ont été repoussés trois fois!

Nous ne voulons tirer aucune conclusion de ces faits, laissant à chacun son appréciation.

Seulement il nous semble qu'il serait juste et équitable que les appréciations erronées dont le public a été nanti soient rectifiées par leurs auteurs.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

DUBAIL, MONNIN FROSSARD & CIE.

Les communications parues dans les jour-

naux, auxquelles MM. Dubail, Monnin, Frossard & Cie font allusion au commencement de leur lettre, présentaient la situation comme étant le résultat d'une intervention malfaisante du Comité central du syndicat des remonteurs, dont le siège est à St-Imier.

Il résulte d'une déclaration des membres de ce comité, insérée dans le *Démocrate* et que nous avons publiée dans notre dernier numéro, que les remonteurs de la fabrique Dubail se sont mis spontanément en grève sans y avoir été poussés et sans avoir demandé l'assentiment préalable de personne. La succession des faits, telle qu'elle est présentée par la lettre des chefs de la fabrique, confirme d'ailleurs cette affirmation.

Il est vrai que le congrès des remonteurs,

obéissant en cela à un sentiment exagéré de la solidarité, a donné *après coup*, son approbation à cette grève. Il faut voir, dans ce fait qui peut paraître illogique, une conséquence de l'état provisoire dans lequel la Fédération horlogère a vécu jusqu'ici; une récente décision du Comité central de la Fédération, a d'ailleurs déterminé une fois pour toutes, les compétences dans ces questions de grève, et de tels incidents pourront être évités à l'avenir.

Tout est bien qui finit bien; et, puisque patrons et ouvriers ont conclu un arrangement à leur satisfaction mutuelle, il nous semble que le mieux est de n'en plus parler.

RÉDACTION.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

SOCIÉTÉ SUISSE DES PATRONS MONTEURS DE BOITES

Les membres de la Société sont avisés que, conformément aux dispositions de l'art. 34 des statuts, les cotisations pour l'année courante seront prises en remboursement dans le courant de la semaine prochaine.

BIENNE, le 17 novembre 1887.

279

Bureau du Comité central.

FABRICATION DE BIJOUTERIE

ET D'HORLOGERIE

Spécialité de
REMONTOIRS
en or,
argent
et métal
PIÈCES
de rechange

AUG. WEBER

A BIENNE

CHAINES
CLEFS
ET MÉDAILLONS
en or,
argent
et
double

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateur de G. LEUENBERGER, à Langnau.



AVIS



Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Timbres et tirages de répétitions

S. CHAPPUIS - BÜHLER

PONTS-DE-MARTEL

146

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH

10

GROS BIENNE DETAIL
Émaux en tous genres

IMPRESSIONS SIMPLES ET MULTICOLORES

Lettres
de Naissance,
Mariage
et de Décès

Cartes
de Fiançailles,
d'Adresse
et de Visite

IMPRIMERIE

du

Nouveau Pressverein

de Bienne

Editeur du

Bieler Anzeiger et de la Fédération horlogère suisse

Factures,
Memorandums,
Registres
d'établissement

BIENNE
RUE NEUVE

Comptes,
Prix-Courants,
Actes
et Quittances

Imprimés pour Autorités, Sociétés, Fabricants
et Négociants

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Prix modérés

CONTREFAÇON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

SCHLATTER & FLOTRON

à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique* — une locomotive — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

160

Fabrication mécanique
de
BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres
ROBERT GYGAX
St-IMIER
Téléphone 28

FABRIQUE 29
DE
BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES
Anneaux sur acier, métal ou plaqué or
Anneaux argent massifs et
plaqué argent
COURONNES
Formes en tous genres
J. UEBERSAX
10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS
Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881




FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES
en tous genres
JEAN CORBAT
Rue de l'Hôpital 94 d, BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.
» chronographe, avec grandes secondes.
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.
Petits et grands quantièmes
Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.
Ouvrage soigné à des prix modérés. 82

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES
PLAQUÉ OR
à tous titres et genres 226
EMILE PFÄFFLI
GENÈVE

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
DIPLOME MÉDAILLE
Zürich 1883 Anvers 1885
HRI THALMANN
Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b



FABRIQUE D'HORLOGERIE 18
SPÉCIALITÉ
de
Remontoirs or
12 et 13 lignes
POUR DAMES
Léon GAGNEBIN-DU-BOIS
ST-IMIER
(Suisse)

EXPOSITION




FABRIQUE D'HORLOGERIE
PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES
Spécialité de Remontoirs au pendent
SYSTÈME INTERCHANGEABLE 53
AEBY & CIE
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

ÉTUDES D'AVOCAT ET DE NOTAIRE
MM^{es} H. HODLER & J. STEFFEN
37, Rue Haute BIENNE Rue Haute, 37

Renseignements juridiques et commerciaux. Représentation dans les faillites. Procès. Encaissements. Recouvrements. Passation d'actes. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice de nos professions.

H. HODLER & J. STEFFEN.

FABRICATION D'HORLOGERIE
JOANNOT-BALTISBERGER, BERNE

Spécialité
de
Pendules et Montres
à nouveaux
cadrans
lumineux

—
Montres-Boussoles
nickel
et argent
(brevetées)



(Hauteur 45 cm.)

PENDULES
CADRES SCULPTÉS

contenant :
Baromètre anéroïde
et
THERMOMÈTRE
Grand
Cadrans lumineux

—
EXPORTATION
pour
tous pays 278

CONDITIONS AVANTAGEUSES A MM. LES NÉGOCIANTS EN HORLOGERIE

FABRICATION
de
PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER
BIENNE 21

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & C^{IE}
BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL 57

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité
de
MONTRES
pour
DAMES

TÉLÉPHONE

J. AGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE

RÉGULATEURS
et
RÉVEILS
Grand Choix
Prix réduits

TÉLESCOPE

Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

FABRIQUE DE CADRANS PAILLONNÉS
198 sous cristal


Spécialité de Fantaisie genres nouveaux
ÉMAUX GENRES LIMOGES
Émaux variés
pour or et argent
Cloisonnés
et
Mosaïques

VINCENT FILS & C^{IE}
MONTILIER près MORAT

Émaillage
de Fonds et Bijouterie
sous cristal
NIEL, APPLIQUÉS
Peinture artistique
d'après photographie pour boîtes de montres, cadrans
bijouterie et orfèvrerie

EXPORTATION

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
COMMISSION — EXPORTATION



Georges FAVRE-JACOT
LOCLE (SUISSE)

HORLOGERIE SOIGNÉE
Répétitions minutes de toutes grandeurs
CHRONOGRAPHES COMPTEURS

GOY-BAUD
Vallée de Joux — SENTIER — (Suisse)

RATTRAPANTES 275
Spécialité de Quantièmes perpétuels

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie
HORLOGERIE SOIGNÉE 7

ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
or et argent
Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail
Peinture sur émail
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUES
taille douce en couleur
et sur guillochis
Polissage
et
FINISSAGE
de boîtes
et cuvettes
or
et argent

2 BOURQUIN - BUREL
Quartier-Neuf - BIENNE - Quartier-Neuf

Téléphone

Fabrication d'Aiguilles
Spécialité
pr exportation
Acier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS
QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES
POIRES
Breguets et Dessins variés
Gothiques
Découpages de Ressorts et de Plaques
à toutes épaisseurs

HOTEL DE BIENNE
(BIELERHOF) 17
vis-à-vis de la gare
Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce
touristes ainsi qu'aux Sociétés.
Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes
salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes
— Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition
permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.
Se recommande **C. RIESEN-RITTER**, propriétaire.

NOUVELLES MACHINES A COUDRE
perfectionnées de la Cie **WHITE** à Cleveland (Amérique-du-N.)
la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines
à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système
« **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe.
Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 %
d'escompte au comptant.
Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les
systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE
KLËTI-BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88 20

F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)
Commission - Expédition - Roulage
Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle 72
EXPEDITION D'HORLOGERIE
AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

GUÉRISONS
de Bremicker, méd. prat., à Glaris.
Les soussignés se font un devoir d'attester à M. Bremicker, méd. prat. à
Glaris, la guérison complète, obtenue par lui dans les maladies suivantes :
Goutte. J. Imdorf, Fischeln près Kréfeld.
Eruptions au visage, boutons, tannes. K. W. Schneider, Delémont.
Affection pulmonaire, maladie tuberculeuse, toux, expectoration, parfois
mêlée de sang, battement du cœur, faiblesse. R. Högi, Fehrenberg.
Nez rouge, opiniâtre. J. Heim, Laichingen (Wurtemberg).
Pâles couleurs, pauvreté de sang, lassitude, menstrues irrégulières, nervosité,
maux de tête, vertige, crampes, toux, éruptions au visage, boutons, tannes.
Sus. Dütsch, Oberstrass.
Rhumatisme, catarrhe de l'estomac. M. Steinmann, Oekingen.
Herpès, dartres (Psoriasis), démangeaisons à certaines parties du corps depuis
18 ans ; âge 62 ans. Jacquee Elmiger, Oberebersoll près Hohenrain.
Catarrhe vésical chronique, épreintes ; âge 56 ans. J. Rätz, Messen.
Rhumatisme, trouble du système nerveux. J. Baumgartner, Berne.
Eruptions au visage, boutons, tannes. G. Brunner, Königsfelden.
Goître volumineux, asthme depuis longtemps. K. Schoop, Uttwil.
Dartres démangeantes, névralgies, migraines violentes, chute des cheveux.
Mlle Elise Anker. Mme Feissli-Anker, Ins.
Catarrhe intestinal chronique, constipations, flatuosités, ardeur d'urine depuis
4 ans ; je fus traité par 5 médecins sans aucun résultat. J. Egli, Gattikon.
Ver solitaire avec tête en deux heures sans cure préparatoire ; j'employais
d'autres remèdes vantés dans les journaux sans aucun résultat. Lina Moor,
Aussersihl.
Catarrhe guttural, toux, expectoration, engorgement, enrouement, étouffe-
ments, respiration gênée, âge 60 ans. Mme Wittler, Lohrbach près Mosbach.
Taches de rousseur dès l'âge tendre. Louis Gay, Genève.
Rhumatisme depuis 25 ans, douleurs très violentes. Mme Küser, Küssnacht.
Dartres (Eczema) démangeantes, depuis 20 ans ; âge 56 ans. Mme Bardy, Genève.
Catarrhe de l'estomac, crampes d'estomac, constipation. U. Jäggi, Oekingen.
Incontinence d'urine, atonie de la vessie, dès l'enfance ; âge 26 ans. Aucune
récidive n'est arrivée. Gottl. Leus, Weinfelden. 272
Succès garanti en tous cas curable ! Moitié des frais payable, sur désir,
après la guérison ! Aucun dérangement professionnel ! Traitement par cor-
respondance !
La publication des certificats n'aura lieu qu'avec la permission absolue
du reconvalescent ; en tout autre cas la pleine discrétion est assurée.

Trousseau Zuberbühler
Lingerie fine et ordinaire
Tabliers, Ruches, Gants de soie
Echarpes en dentelles 59
FLEURS. PLUMES. SOIERIES
MATILE-MATHEY
Rue Neuve 38 — BIENNE — Rue de Nidau 38

AU PLANTEUR
BIENNE FINE DU CANAL FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal
Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.
GROS ET DÉTAIL
Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les
articles pour fumeurs et priseurs.
PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

Café-Restaurant du Jura
Place du Marché
Vins naturels - Bière ouverte
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues
à toute heure.
Se recommande au mieux.
G. KURTH.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousies. 24

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RÉSISOLINE-LA-CLAIRE

Exiger la marque
aux deux hiboux



Exiger la marque
aux deux hiboux

Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques, Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Rabais par forte quantité. 190

Dépôts à la Chaux-de-Fonds: MM. Alex. Stauffer, rue de l'Hôtel-de-Ville; Alb. Breguet, rue du Temple allemand; Verpillat, négociant. — St-Imier, J. von Gunten. — Neuchâtel, Alf. Zimmermann. — Cormondrèche, William Dubois. — Fleurier, Margot-Vaucher. — Ste-Croix, Emile Recordon.

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

Bourgeons, nez rouge, (COUPEROSE)

Affecté depuis longtemps d'une désagréable maladie éruptive au visage, **bourgeons et nez rouge**, d'une nature très opiniâtre, je me suis adressé, après l'insuccès des soins d'autres médecins, à M. BREMICKER, méd. prat. à Glaris, qui accepta de me traiter par correspondance. Le résultat a été frappant; en peu de temps, je me trouvais tout à fait guéri de ce vilain mal. Aucun dérangement professionnel! 249

Einsiedeln, sept. 1885. J. B. BULER.



Le bureau concessionné de recouvrements et de renseignements commerciaux

J. Kalina

Varsovie, 19, Ste Jerska, 19, achète au comptant des créances de toutes sortes, anciennes ou récentes, sur toute la **Russie, Pologne et Varsovie**; se charge de leurs recouvrements à ses propres frais, ne demandant aucune avance, et donne des renseignements commerciaux sur les dits pays à des prix modérés.

Des références de premier ordre sont à la disposition des clients. 277

CHEMISES

blanches, grandes, à 1 fr. 80; 2 fr. 30 sans col et 2 fr. 50 avec col. Chemises, teinture solide, très bonne marchandise, à 2 fr. sans col et 2 fr. 20 avec col. Envoi franco contre remboursement jusqu'à 6 chemises.

LOUIS MEYER,
Reiden (Lucerne).

237

CAFÉ-RESTAURANT

F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommander.

F. SCHNEIDER.

U. LEUZINGER

8, Rue de l'Hôtel-de-Ville CHAUX-DE-FONDS 8, Rue de l'Hôtel-de-Ville

SAISON D'HIVER

Grand Assortiment de Vêtements confectionnés

Pour hommes, jeunes gens et enfants

PRIX-COURANT

Pardessus soignés pour hommes	de fr. 20 à 75
Pardessus soignés pour jeunes gens et enfants	» » 15 à 35
Habilllements complets pour hommes	» » 35 à 80
Habilllements de catéchumènes	» » 40 à 65
Habilllements complets pour jeunes gens et enfants	» » 15 à 40
Pantalons	» » 7 à 20

Robes de chambres	de fr. 20 à 50
Paletots sac et vestons	» » 18 à 45
Paletots de bureau	» » 20 à 40

Gilets de chasse, spencers, chemises blanches et en couleur, caleçons, blouses, cravates, foulards et couvertures de voyage.

Spécialité d'Habilllements pour cadets. — Grand choix de draperies anglaise, française, et allemande pour habilllements sur mesure dans les prix de fr. 70 à 120.

Téléphone

DIPLOME

Téléphone

229

USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSAGE D'OR
GENÈVE
FONTE ET LAMINAGE
 de
Nickel pur et d'Alliages de Nickel
 pour tous usages, spécialement pour les
FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOÎTES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions
Dégrossissages en carrures et lunettes — Ciselé
Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure,
 de flans pour monnaies, médailles et jetons
SOUDESURES — ANODES

CHRYSOCALÉ
 Plaqué or et argent sur Nickel et Chrysocale

La **Fabrique de Montilier** demande un bon (H5568J)276
TOURNEUR DE BARILLETS.

ECOLE D'HORLOGERIE
 de 183
SOLEURE
 Cours complet théorique et pratique.
 Enseignement **gratuit** des langues modernes. Entrée à toute époque.

F. SCHENKER
 SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
 Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.
Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.
Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37
Travail prompt et garanti.

Maladies du bas ventre
 Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Ecoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance suivant une méthode scientifique moderne. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession; discrétion à toute épreuve.
Bremicker, méd. prat. à Glaris (Suisse). Succès garanti dans tout cas curable. 265

F. REYMOND & C^{IE} A BIENNE

FOURNITURES POUR ÉMAILLEURS

Email français, marques Morez et Paris.
 Email anglais, » White-Friars, Londres.
 » » (nouveau) marques Celli, Greek, Londres.
 Email noir de jais, fondant glaçure. 274
 Meules d'émeri, mouffles, fournaies et plateaux.
 Nouvelle toile pour tamis en soie extra-forte.
 Nouvelle fournaie à gaz, système anglais perfectionné.
 Nouveau moulin pour piler l'émail, marchant à bras et au moteur.

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

J. Rodolphe GYGAX
 St-IMIER
MONTAGE DE BOÎTES
 en tous genres 45
SPÉCIALITÉ
 de
Boîtes argent
FABRIQUE
d'Etuis de Montres
 en tous genres
CHARLES GOERING fils
 CHAUX-DE-FONDS 46

Aux Malades

qui souffrent de *Maladies de l'estomac et des intestins, ver solitaire, affections des poumons, du larynx, du cœur, phthisie, maladies du bas ventre, de la vessie, de la peau, goître, affections des glandes, des yeux, des oreilles et du nez, goutte, rhumatisme, affection de l'épine dorsale, maladies du système nerveux, maladies des femmes, pauvreté de sang*, est à recommander la brochure : **Traitement et guérison des maladies**
 Guide des malades délivrée gratuitement par la librairie **A. Niederhäuser** à Granges (Soléure) et par l'imprimerie **Emile Lenz** à Bulle. 267

ON DEMANDE A ACHETER
 un **coffre-fort** d'occasion.
 S'adresser au Bureau.

GRANDE BRASSERIE
GAMBRINUS

tenu par
WILD-REY
 BIENNE

Samedi, dimanche et lundi
 visible gratis

◆ **L'homme** ◆
 à la plus longue barbe
 (Longueur de la barbe : 170 cm.)

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sucrops en tous genres
Sucre de malt
Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins
 DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme
 en gros et en détail.
 DROPS ET ROCKS
PERROT-ERNST
 Bienne 40
 89, Rue de la Cave 89.

LES HERNIEUX

trouveront aide et conseil dans la brochure : **«Les hernies du bas ventre et leur guérison un conseiller pour les hernieux»**, que l'on peut se procurer gratis par la librairie de **J. WIRZ**, à Gruenigen (Zurich).